

Identifiant unique\*: 040-214003139-20150921-2015\_E9-DE

Envoyé en préfecture, le 23/09/2015 - 08:51

Reçu en préfecture, le 23/09/2015 - 09:00



DEPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE DE TARTAS  
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23  
Nombre de présents : 17  
Nombre de votants : 22  
Date de convocation : 09/09/2015

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 21 septembre 2015**

**AFFICHÉ**  
à la Porte de la MAIRIE  
le 23 SEP. 2015

--- o0o ---

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un septembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Etaient présents :** MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE, Mme DEGOS, M. DUBOS, Mme COURROS (a procuration pour M. LAFOURCADE), M. MARSAN, Mme BRUGAT (a procuration pour M. GOSSELIN), MM. DUCASSE, BRUEY, Mme ULMANN, M. GAILLARDET (a procuration pour M. DUBUN), Mme GARRIDO, M. DUPLA, Mme THIEBLIN, M. TAUZIA, Mmes DAUGREILH, DARGELOSSE (a procuration pour Mme COUFFIGNAL).

**Etaient excusés :** Mmes COUFFIGNAL (a donné procuration à Mme DARGELOSSE), DUBOIS-MAURY, CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), MM. DUBUN (a donné procuration à M. GAILLARDET), GOSSELIN (a donné procuration à Mme BRUGAT), LAFOURCADE (a donné procuration à Mme COURROS).

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance E**  
**Délibération n°9**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Objet : Délibération d'intention – Projet de lotissement « CALONGE »**

Dans le cadre du développement de l'habitat sur la commune de TARTAS, Messieurs Sébastien GIBIELLE et Eric CASTAGNET ont fait savoir leur intention de réaliser un lotissement au lieu-dit « CALONGE », ville haute. Aussi, il est proposé à notre assemblée que la commune se porte acquéreur de deux lots ou participe au financement de lots afin de permettre la réalisation de logements sociaux. Cette opération se ferait avec un portage « EPFL » et en liaison avec l'office départemental de l'habitat.

Il est demandé à notre assemblée de donner un avis de principe à ce projet, sur lequel des délibérations ultérieures viendront préciser les éléments.

**Après en avoir délibéré**

**Oui l'exposé du rapporteur**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité**

**DONNE** un avis favorable à ce projet, sur lequel des délibérations ultérieures viendront préciser les éléments.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



**Le Maire,**

**Jean-François BROQUÈRES**